

# ANNEXE E

## PLAN D'ÉVALUATION TECHNIQUE ET INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUSSIONNAIRES

### BIPIED D'ARME SEMI-AUTOMATIQUE POUR TIREUR D'ÉLITE



Préparé par :  
DAPES 9

Responsable technique/gestionnaire du cycle de vie du matériel  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Major-général George R. Pearkes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2



#### AVIS

Le présent document a été révisé par le responsable technique et ne porte sur aucune marchandise contrôlée. Les avis de divulgation et les instructions de manutention initialement reçues demeurent applicables.

## 1 Portée

### 1.1 Objet

La partie I du présent document vise à décrire la méthode d'évaluation technique du bipied d'arme semi-automatique pour tireur d'élite (ASATE) et la partie II, à donner des instructions aux soumissionnaires en ce qui concerne les exigences de préparation et de présentation de leur offre.

### 1.2 Instructions

Les soumissionnaires doivent suivre les instructions figurant dans le présent document.

### 1.3 Sigles et acronymes

Sigles et acronymes	Description
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
ASATE	Arme semi-automatique pour tireur d'élite
STANAG	Accord de normalisation OTAN
RT	Responsable technique
DAT	Description d'achat technique

## 2 Documents pertinents

### 2.1 Documents du MDN et du gouvernement du Canada

2.1.1 Mil-Std 810G – Environmental Engineering Considerations and Laboratory Tests (essais de laboratoire et facteurs techniques environnementaux)

2.1.2 STANAG 4694 – Rail d'accessoire de l'OTAN

## 3 Partie I – Plan d'évaluation technique des soumissions

### 3.1 Aperçu

Le présent contrat sera octroyé au soumissionnaire dont l'offre conforme sur le plan technique s'avèrera la moins coûteuse. La méthode d'évaluation technique décrite ci-après sera employée pour déterminer la conformité technique des soumissions d'après un système de points.

## 3.2 **Sommaire**

L'évaluation technique des offres de bipied d'ASATE est réalisée en deux phases qui se terminent chacune par l'établissement de la conformité globale des soumissions.

Ces phases sont résumées ci-après.

## 3.3 **Phase 1**

Celle-ci consiste en l'examen physique des échantillons fournis par les soumissionnaires, ainsi que des documents/ouvrages techniques que ces derniers sont tenus de présenter. Les soumissions conformes passeront à la phase 2, alors que les offres non conformes seront rejetées et ne feront l'objet d'aucune autre évaluation.

## 3.4 **Phase 2**

Celle-ci consiste en des essais pendant lesquels du personnel militaire utilisera les échantillons sur le terrain, afin d'en évaluer le rendement et de leur attribuer un nombre de points selon un système et des critères préétablis.

Les soumissions conformes doivent se voir attribuer au moins 68 points sur 84.

## 4 **Critères d'évaluation**

### 4.1 **Phase 1 – Critères obligatoires**

Ceux-ci figurent dans le manuel d'évaluation technique joint à titre d'appendice 1 de l'annexe E. Toute soumission non conforme à ces critères sera rejetée et ne fera l'objet d'aucune autre évaluation.

### 4.2 **Phase 2 – Critères d'attribution de points**

Ceux-ci figurent à la section 6 de l'annexe E.

## 5 **Phase 1 – Critères d'évaluation obligatoires**

### 5.1 **Documents de soumission**

Les soumissions devraient comprendre un exemplaire signé et daté du manuel d'évaluation technique (appendice 1 de l'annexe E), dans lequel les colonnes d'auto-évaluation 5, 6 et 7 ont été remplies, ainsi que les documents justificatifs exigés en pièces jointes, comme indiqué à la colonne 4. Aucun renvoi à des sources ou à des sites Web externes ne sera accepté. On présente ci-après les instructions relatives à l'information devant figurer dans les colonnes 5, 6 et 7, de

même que l'**objet** des renseignements fournis à la colonne 4.

#### **5.1.1 Colonne 4**

On indique dans celle-ci ce que les soumissionnaires doivent fournir avec leur offre (échantillons, rapports d'essai, documents de conformité, etc.) pour en confirmer la conformité aux exigences obligatoires.

#### **5.1.2 Colonne 5 – Auto-évaluation du soumissionnaire**

Les soumissionnaires devraient y indiquer si leur offre est conforme ou non à chaque exigence obligatoire. Chaque champ présente un menu déroulant comportant deux choix, soit « Conforme » ou « Non conforme ».

#### **5.1.3 Colonne 6 – Renvoi dans le dossier d'appel d'offres**

Les soumissionnaires devraient y indiquer clairement à quel endroit (document, page et paragraphe) l'évaluateur peut trouver de l'information confirmant la conformité de leur offre aux exigences obligatoires.

#### **5.1.4 Colonne 7 – Déclaration et/ou commentaires du soumissionnaire**

Les soumissionnaires devraient y fournir tout renseignement supplémentaire qu'ils souhaitent que l'évaluateur prenne en considération selon chacune des exigences obligatoires.

#### **5.1.5 Nombre total d'exigences obligatoires satisfaites**

Les soumissionnaires peuvent voir celui-ci dans la partie supérieure du manuel.

### **6 Phase 2 – Évaluation de rendement effectuée par l'utilisateur**

#### **6.1 Évaluation de rendement**

Des utilisateurs évalueront le rendement des échantillons fournis par les soumissionnaires, conformément au processus décrit dans la présente section.

#### **6.2 Évaluateurs**

Trois tireurs d'élite ou tireurs experts qualifiés évalueront le rendement des bipieds.

## Tirs d'essai

Chaque échantillon fera l'objet d'une évaluation fondée sur la mise à feu de 20 cartouches de calibre 7,62 x 51 mm de l'OTAN, à partir d'une ASATE ou d'une arme équivalente dotée d'un bipied à évaluer. Les bipieds (dont la conformité devrait avoir été confirmée à la phase 1) seront utilisés conformément au tableau 1 ci-après, afin de réduire au minimum les risques de partialité.

	Élément 1	Élément 2	Élément 3	Élément 4
Tireur 1	Bipied C	Bipied A	Bipied D	Bipied B
Tireur 2	Bipied A	Bipied C	Bipied B	Bipied D
Tireur 3	Bipied B	Bipied D	Bipied C	Bipied A

TABLEAU 1 : processus d'attribution des bipieds aux tireurs.

### 6.3 Résultats d'évaluation

Immédiatement après chaque tir, les évaluateurs devront remplir un questionnaire de Likert standard (appendice 2 de l'annexe E) dans lequel ils devront attribuer au plus 7 points en fonction de chaque critère d'évaluation. Le nombre total de points attribué à un bipied consistera en la somme des points rattachés à chaque question (critère). Le nombre de points attribué à un bipied pour en déterminer la conformité au cours de la phase 2 consistera en la moyenne du nombre total de points établi par les trois évaluateurs (somme des trois nombres totaux divisée par trois).

### 6.4 Phase 2 – Conformité

Pour être jugée conforme au cours de la phase 2, les soumissions devront se voir attribuer au moins 68 points sur une valeur maximale de 84.

### 6.5 Documents de conformité

Les soumissionnaires doivent indiquer quels documents confirment la conformité de leur bipied aux exigences obligatoires. Ces documents peuvent consister en des rapports d'essai indépendants ou internes, en des dessins des composants/ensembles, en des questionnaires, en des spécifications de matériel ou de produit, en des documents de commercialisation, en des manuels de l'utilisateur ou des pièces, etc. Dans la mesure du possible, les soumissionnaires devraient fournir plus d'un document de conformité.

### 6.6 Soumissions – Rapports d'essai

Tous les essais nécessaires doivent être réalisés dans des laboratoires indépendants, universitaires ou gouvernementaux homologués, dont le personnel possède de l'expérience dans l'essai des biens proposés et dont les installations d'essai se trouvent dans l'un ou l'autre des États membres de l'OTAN. Aucun essai ne peut être exécuté par un autre laboratoire sans l'autorisation écrite préalable du RT.

#### **6.7 Soumissions – Échantillons physiques**

Les soumissionnaires doivent garantir que ces échantillons équivalent à ceux visés par les rapports d'essai et que leur mise à l'épreuve (ou celui d'un de leurs composants) donnerait les mêmes résultats que ceux figurant dans les rapports, s'ils étaient soumis à des essais identiques.

#### **Appendices**

Appendice 1 – Manuel d'évaluation technique (fichier xlsx)

Appendice 2 – Questionnaire d'évaluation de bipied